



Le Bulletin

INFOS COTE D'OR

avril 1998

Numéro 0

Dans ce numéro

- 1 CAP du 19 mars 1998.
- 2 La position de la CGT sur l'évolution du recouvrement.
- 3 Vos représentants CGT.
- 4 Bulletin d'adhésion.

CAP du 19 mars 1998

En préambule à la CAP du 19 mars 1998, M. Jacques PERREAULT, nouveau TPG, a fait part de sa conception du débat avec les représentants du personnel. Il a affirmé souhaiter une vraie communication, à l'écoute de tous, et s'est prononcé pour un véritable dialogue social avec les organisations syndicales.

Nous nous félicitons de ce discours d'ouverture mais nous jugerons Monsieur PERREAULT dans ses actes.

LES MOUVEMENTS DE PERSONNELS :

- *Affectations sur emplois réservés au 1^{er} mars 1998 :*
 - M. MOUGNIER Serge à Venarey les Laumes
 - M. BARRA Thierry à Fontaine-Française et Selongey
- *Affectation d'un contrôleur stagiaire au 1^{er} avril 1998 :*
 - M. CHILES Frédéric
- *Affectation possible de 7 agents de recouvrement stagiaires au 1^{er} mai 1998 (ces affectations étaient encore incertaines).*
- *Mutations au 1^{er} avril 1998 :*
 - Mme MARANELLI à TG Liaison-traitements (ex-TG Epargne-gestion),
 - Mme LIDIN à TG Liaison-traitements (ex-TG Dijon-HLM),
 - M. REYGNER à TG Liaison-traitements,
 - Mme MEUNIER à TG Pensions (ex-TG Liaison-recouvrement),
 - M. SOLLIEC à TG Pensions,
 - Mme BOUTIER à TG Dépôts (ex-TG Comptabilité),
 - Mme AUBERTOT à TG Dépenses-CFD (ex-TG Pensions),
 - Mme JANNIN à T.Dijon-Banlieue-ouest,
 - Mme BEYNEL à TG Epargne-placements (ex-TG Epargne-gestion),
 - Mme HERPOEL à TG Epargne-placements,
 - Mme BARTHELEMY à TG Recouvrement-gestion (ex-TG Liaison-recouvrement),
 - M. COING à TG Recouvrement-gestion (ex-TG Dijon-CHU),

CONTACTS

Vos élus CGT en CAP :

Agents de recouvrement : PETEY Marie-Claude (TG Epargne-gestion) et PY Olivier (TG Comptabilité).

Agents de recouvrement principal : LOMBARD Sylvie (TG Suppléance) et SEIGNEZ Sylvaine (T. Chenôve).

Contrôleurs : CHARLIER Jean-François (TG D.I.) et BREGAND Jacqueline (T. Vitteaux).

Inspecteurs : ANGLADE Pierre (TG C.M.I.B.) et GOMEZ Jean-Claude (T. Fontaine Française).

Vos représentants CGT en CTPL :

ANGLADE Pierre (TG C.M.I.B. 03-80-59-26-66).

GOMEZ Jean-Claude (T. Fontaine Française 03-80-75-82-31).

LA POSITION DE LA CGT SUR L'EVOLUTION DU RECOUVREMENT

1. Les moyens modernes de paiement :

La Direction s'est engagée dans une démarche de promotion des moyens modernes de paiement (TIP, prélèvement à l'échéance, mensualisation, paiement par Minitel, etc.). Pour la CGT, ce ne sont pas les modes de règlements eux-mêmes qui sont à rejeter, mais ce qui pose un véritable problème c'est les conditions dans lesquelles ils se développent.

Les moyens développés et l'organisation des procédures doivent garantir :

- **le maintien et le renforcement d'un réseau de proximité** qui offre réellement au contribuable, la même qualité de traitement quel que soit le choix du mode de règlement de son impôt.
- un allègement des démarches du contribuable et le maintien du **contact avec le comptable du Trésor** dont il dépend géographiquement.

S'agissant du TIP, la procédure d'envoi à des centres de paiement doit être **exclusivement du ressort de nos services**.

L'évolution des procédures d'encaissement et des circuits comptables **ne doit pas entraîner une perte d'information au niveau des postes**. De plus, les progrès en matière de micro-informatique peuvent permettre le traitement de beaucoup d'**opérations au niveau des postes comptables**.

⇒ **La CGT refuse toute mesure visant à supprimer ou redéployer des emplois dans le cadre des gains de productivité découlant de ces nouvelles procédures.**

2. La gestion centralisée du recouvrement :

Au prétexte d'un dysfonctionnement réel de la gestion de l'impôt sur les sociétés (IS), la Direction a recentré cette mission de recouvrement sur un nombre limité de trésoreries par département. Cette réforme a de fait fragilisé le réseau.

Pourtant il existait une possibilité d'améliorer le recouvrement de l'IS en dotant tous les postes comptables d'un logiciel performant..

Aujourd'hui, cette **logique de spécialisation et de centralisation** de certaines missions de recouvrement sur un petit nombre de postes essentiellement urbains, tend à s'appliquer à d'autres produits comme la **taxe d'urbanisme** ou la **taxe sur les salaires**.

Hier, le recouvrement des amendes a été centralisé et spécialisé sur un poste comptable par département, aujourd'hui, la gestion du recouvrement de l'IS est centralisée, demain, qu'en sera-t-il des autres impôts si nous ne réagissons pas ?

Le fait que soit avancée l'efficacité « technique » du recouvrement pour justifier cette centralisation n'est pas un argument suffisant.

De même, l'efficacité du recouvrement doit passer par l'**appel aux Huissiers du Trésor**, proches des postes comptables et dont la reconnaissance récente de statut doit se traduire par des créations d'emplois afin de résorber l'intervention coûteuse des huissiers de justice.

⇒ **Pour la CGT, la gestion du recouvrement rattachée au poste de proximité, avec des huissiers du Trésor, est plus souple et plus adaptée à la diversité des publics et permet un traitement personnalisé des dossiers.**

BULLETIN D'ADHESION

(à retourner à l'un des représentants CGT de Côte d'Or)

NOM et PRENOM :

AFFECTATION :

GRADE : ECHELON :